



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Communiqué de presse

Le compte de la Fondation Centime Climatique auprès du registre national du commerce des émissions a enregistré les premiers certificats de Kyoto

Zurich, le 14 janvier 2008

La Fondation Centime Climatique est depuis décembre 2007 titulaire d'un compte auprès du registre national suisse du commerce des émissions. Celui-ci a accusé réception des premiers 12'500 certificats de Kyoto, issus d'un projet répondant aux exigences du Gold Standard.

Avec le Japon et la Nouvelle-Zélande, la Suisse fait partie des premiers pays à remplir les conditions de participation au commerce international des émissions par le biais de certificats de Kyoto. Il existe depuis décembre 2007 une connexion entre les registres de commerce des émissions international et national. Les certificats de Kyoto émis par les autorités climatiques des Nations-Unies peuvent ainsi être transférés à des personnes titulaires d'un compte auprès du registre suisse. La Fondation Centime Climatique a ouvert en décembre 2007 le premier compte non-étatique du registre, qui accueille maintenant les premiers 12'500 certificats de Kyoto. Chaque certificat représente une tonne de CO₂ effectivement évitée.

Les certificats sur le compte de la Fondation proviennent d'un projet répondant aux exigences du Gold Standard, réalisé au Honduras. Le projet comprend l'obtention de biogaz à base des eaux usées de la production d'huile de palme ainsi que la production subséquente d'électricité à partir du biogaz obtenu. L'installation, d'une capacité de 1 MW, produit environ 5,5 GWh d'électricité par an, injectés directement sur place dans le réseau régional. Le projet remplit les critères du label 'Gold Standard', développé sous l'égide du WWF.

La Fondation Centime Climatique prévoit pour atteindre ses objectifs à l'étranger d'acquérir environ 10 millions de certificats de Kyoto issus de projets de protection climatique de haute qualité. Elle a déjà signé des contrats portant sur la livraison de certificats à hauteur de 7,7 millions de tonnes de réductions de CO₂. Les certificats seront transférés sur le compte national de la Fondation de manière continue et jusqu'en 2013. La Fondation, elle, transmet gratuitement ces certificats à la Confédération afin de permettre à la Suisse de respecter ses engagements internationaux de Kyoto.

Informations supplémentaires:

Renato Marioni
Directeur pour l'étranger
Tel: +41 (0)44 387 99 04
www.fondationcentimeclimatique.ch